LES CYCLES DE LA VIOLENCE

La violence au sein du couple se développe à travers des périodes dont l'intensité et la fréquence augmentent avec le temps.

Les phases d'escalade et d'explosion se suivent entrecoupées de périodes de calme durant lesquelles l'auteur(e) minimise les faits, justifie son comportement et promet de ne plus recommencer.

Le couple entame une période dite « lune de miel » qui encourage à poursuivre ou reprendre la vie commune. Cependant , plus les périodes se répètent, plus l'emprise sur la victime est forte et plus les « lunes de miel » sont courtes. La personne se trouve dès lors tous les jours exposée aux agressions. Se sentant souvent responsable de cette violence, il lui devient de plus en plus difficile de s'en dégager.

- La violence conjugale est un délit puni par la loi.
- La violence conjugale a des effets graves, dans l'immédiat comme à long terme, sur vous et vos enfants.
- La santé physique et psychologique sont mis en péril.
- La violence ne doit pas être considérée comme un mode d'expression.
- La violence concerne une femme sur dix en France.

Plaquette réalisée en collaboration avec les résidants du CHRS
Editée le 04/07/2012

Ville de Saint Lô

VIOLENCE CONJUGALE

Accueil, Écoute et Accompagnement dans vos Démarches

CHRS
Villa Myriam
15 rue des Courtils
50000 Saint-Lô

Tél : 02.33.57.75.67

24h/24 et 7 jours/7

QUELS SONT VOS DROITS ?

- Etre informé(e) et être accompagné(e), (anonymat possible).
- Etre protégé(e) : hébergement permettant votre sécurité, possibilité de demander le secret.
- L'éloignement de l'auteur(e) des violences peut être demandé auprès de la justice et un retour à votre domicile est alors envisageable et réalisable.
- Vous pouvez porter plainte auprès de la justice.
- Vous pouvez bénéficier de soins médicaux et psychologiques.

QUE POUVONS NOUS FAIRE AVEC VOUS ?

Nous vous proposons :

- Un espace d'accueil, d'écoute et de parole.
- Un hébergement pour un accueil immédiat ou planifié.
- Un accompagnement dans toutes vos démarches quelles soient d'ordre médical, psychologique, juridique et/ou social (médecin, centre hospitalier, gendarmerie, police, avocat, tribunal, psychologue, etc.).

QUI POUVEZ-VOUS CONTACTER ?

- **3919 :** Numéro national gratuit, violences conjugales
- **17 :** Gendarmerie Police
- **A.C.J.M.** (service d'aide aux victimes) :
  Permanences à St-Lô
  (au commissariat)
  Tél. 02.33.19.05.80
- **U.M.J.** (Unité Médico Judiciaire), consultation à l'hôpital Mémorial
  50000 St-Lô
  Tél. 02 33 06 30 75
- **C.I.D.F.F.** (Centre Informations Droits aux Femmes et aux Familles)
  17, passage Digard
  Cherbourg- Octeville
  Permanences à St-Lô
  Tél. 02.33.94.77.05
- **C.H.R.S.** (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale)
  15, rue des Courtils
  50000 St-Lô
  Tél. 02.33.57.75.67